

Monsieur le Président, Cher Patrick TRILLON,
Mesdames, Messieurs les Présidents, les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux aujourd'hui de venir devant vous pour réaffirmer l'attachement du Ministre au développement de votre filière. La filière pomme de terre dans sa stratégie au service des agriculteurs, est une filière qui a vocation à rester la première filière européenne productrice de pommes de terre. Vous êtes les leaders de ce marché européen aujourd'hui mais c'est aussi parce que vous avez fait des choix, et c'est aussi parce que vous avez fait de bons choix. C'est le choix de l'organisation, c'est le choix de la qualité, c'est le choix de la segmentation, c'est le choix du marché, c'est le choix de l'export. C'est le cap qu'a fixé le Ministre à l'ensemble de l'agriculture française, et ce cap il doit être tenu jusqu'au bout car c'est le seul qui donnera des résultats sur la durée.

Vous l'avez dit chacun doit prendre ses responsabilités, l'Etat, les acteurs privés, les producteurs, mais c'est aussi en travaillant ensemble qu'il sera possible d'assurer l'avenir de cette filière.

Je suis aujourd'hui venu vous dire qu'évidemment l'Etat est à votre côté pour vous soutenir dans les difficultés. Le Ministre a remis l'agriculture au cœur des débats et l'agriculture au cœur des secteurs stratégiques de la production en France.

C'est pour vous défendre en tout cas, et c'est pour sécuriser les revenus et vous protéger d'un certain nombre de risques que le Ministre a dans la loi rappelé que la sécurité passait avant tout par la visibilité que vous pouvez donner aux contrats. Les contrats bien évidemment ne sont pas la seule solution, mais c'est la seule solution pour investir dans des conditions de sécurité acceptables. Je connais l'engagement de votre filière en faveur de la contractualisation, elle est déjà largement pratiquée, mais des marges de progrès existent encore. Vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président, nous croyons comme vous que la contractualisation sera l'outil qui permettra de prévoir les volumes de production et la mise en commercialisation de ces produits.

Mais la sécurité c'est aussi le développement des outils de gestion des risques économiques et sanitaires dont les agriculteurs ont besoin. Nous avons mis un certain nombre de ces outils au service de la protection des agriculteurs vis-à-vis des risques sanitaires en place, il est évident que l'ensemble des filières doit aussi jouer le jeu de la solidarité. Ce sera une condition indispensable des années à venir pour arriver à la réassurance des agriculteurs vis-à-vis des dommages économiques qui peuvent survenir d'un certain nombre d'aléas sanitaires. Vous l'avez souligné, Monsieur le Président, la question des Fonds

de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux était une question essentielle et je vous rappelle que les décrets sont publiés au Journal Officiel depuis le mois de décembre et qu'il vous appartient maintenant de construire ce dispositif selon les modalités que vous déterminerez, en toute confiance et en toute responsabilité, et pour lequel l'Etat remboursera 65 % du montant que vous aurez engagé.

La sécurité, c'est aussi le maintien d'un certain nombre d'instruments de régulation européens pour intervenir en cas de crise. Sur ce sujet, je tiens à rappeler que nous avons accompli un chemin considérable : il y a deux ans, l'Europe s'était engagée dans la voie d'un libéralisme total, dans la voie de réduction du budget de la PAC de 30 à 40 %. Aujourd'hui la proposition de la Commission marque non seulement un coût d'arrêt au démantèlement des instruments de régulation, mais également le maintien du budget de la Politique Agricole Commune à l'Euro près. C'est la preuve que nous avons obtenu, et nous commençons à l'obtenir au travers du paquet lait et au travers des négociations sur certaines filières, une réforme de la PAC qui prévoit le maintien de leviers opérationnels et réactifs, pour intervenir en temps de crise, ainsi que pour mettre en place des mécanismes assurantiels en cas de baisse significative des revenus.

Sécuriser le revenu des agriculteurs, c'est évidemment aussi lutter contre la volatilité des prix. Là encore, je me dois de vous dire que le Ministre a pris l'initiative en organisant à Paris la première Ministérielle Agricole dans l'histoire du G20. Aujourd'hui, il y a aussi un certain nombre de résultats concrets dans la stratégie internationale en matière de lutte contre la spéculation et la régulation de ces marchés. Le plan d'action, c'est celui que la France a proposé : il y aura de la transparence sur les marchés avec la création d'un système d'informations sur les marchés agricoles qui coordonnera, collectera et analysera les principales données sur la production, la consommation et les stocks. Il y aura un système harmonisé d'alerte entre les pays, il y aura enfin un forum rapide d'intervention pour prévenir et gérer les évolutions du marché de manière coordonnée.

Évidemment nous ne sommes pas au bout du chemin, mais nous avons progressé et surtout nous avons enfin fait prendre conscience à l'ensemble de la communauté internationale que c'est dans un cadre international stable et clair qu'il devra y avoir le développement d'une agriculture mondiale.

Vous défendre, c'est évidemment, vous l'avez souligné, vous aider à gagner en compétitivité, je ne reviendrai pas sur la question du 44 t. Je voudrais quand même attirer votre attention sur la question de la réduction du coût du travail qui a été un débat extraordinairement difficile et, pour lequel le secteur agricole a compris cette nécessité avant tout le monde. Avec l'abaissement du coût du travail occasionnel, vous le savez, nous avons initié l'année dernière un effort de ½ milliard d'euros par an pour l'Etat, et le Gouvernement a dès maintenant souhaité aller plus loin en plaçant le coût du travail permanent en agriculture au cœur de la Loi de finance 2012, avec pour objectif de

rapprocher celui-ci du coût pratiqué chez nos voisins allemands. Mais c'est le même objectif que poursuit aujourd'hui le Président de la République en engageant la réforme en profondeur de notre modèle de financement de la protection sociale. C'est indispensable si nous voulons être compétitifs vis-à-vis de nos concurrents. Mais la compétitivité passe évidemment par la qualité des produits et la qualité sanitaire. Vous l'avez souligné, et cela a été très bien dit cet après-midi, nous ne ferons pas la différence par les prix. C'est par la qualité des produits, c'est par les questions de sécurité sanitaire et leur maîtrise que nous aurons une longueur d'avance. C'est ce qui fait la valeur ajoutée sur les marchés et c'est ce qu'il faut conserver comme atout pour cette filière. Votre filière est exemplaire du fait des efforts qui ont été consentis par les producteurs et c'est aussi grâce à votre action, Monsieur le Président, que la filière de la pomme de terre peut se prévaloir d'une qualité sanitaire des plants et d'un suivi des cultures de très grande qualité. Ce succès, il reposera encore sur le travail que vous avez mené, avec la Direction Générale de l'Alimentation, pour trouver des protocoles adaptés aux difficultés rencontrées par nos producteurs. Je ne suis pas sûr que la situation sanitaire de la Belgique soit l'exemple à suivre, mais en tout cas il est clair que c'est sur la voie de la sécurité sanitaire et alimentaire que nous souhaitons engager l'agriculture française.

S'agissant des produits phytosanitaires, le Ministre a très clairement souligné que le cadre dans lequel nous devons nous inscrire est le cadre harmonisé européen. Il n'est pas simple de réunir l'ensemble des garanties nécessaires pour que chacun soit rassuré sur l'absence de risque présenté par ces produits. C'est peut être plus long en France à démontrer qu'ailleurs, mais je puis vous certifier que, sur la sollicitation pour laquelle vous m'avez interpellé (Amistar), vous aurez la solution phytosanitaire dont vous avez besoin avant la campagne des semis du mois de Mars. Je puis d'ailleurs vous assurer que le Ministre et le Ministère à toujours répondu présent pour trouver les solutions de nos producteurs sur ces questions difficiles. On le voit en tout cas, l'enjeu de la qualité, l'enjeu de la qualité sanitaire est quand même ce qui a démarqué votre filière d'un certain nombre de vos concurrents qui n'ont pas investi comme vous dans les infrastructures et ces moyens techniques. La compétitivité c'est effectivement les moyens de recherche appliquée et les conditions de stockage que vous souhaitez que nous maintenions et qui seront renforcés. Je tiens à dire aussi que le débat a été extrêmement difficile pour le Ministre sur l'avancée de la Loi sur l'obtention végétale et sur la recherche. En ce qui concerne l'accord interprofessionnel, je crois qu'il reste du travail avant de finaliser le contrôle des plants autoproduits ; nous organiserons son extension si vous la demandez.

Sur ce projet investissements en termes de construction et de modernisation des bâtiments de stockage vous m'avez demandé de vous confirmer, ce que je fais avec plaisir malgré le contexte budgétaire tendu, que les aides FranceAgrimer seront maintenues afin de veiller et à la qualité de la production commercialisée et à sa valorisation sur le marché national et à l'export.

Evidemment tout n'est pas parfait, il reste des choses à faire, et la première chose à faire, la première chose que vous avez à de multiples reprises soulignée, c'est la nécessité de progresser sur l'application trop stricte du droit de concurrence. Le Ministre a pris ses responsabilités, il est intervenu auprès du Ministre de l'Economie pour lui dire qu'il fallait une interprétation ouverte et intelligente de ce droit de la concurrence et qu'il était fondamental de demander à nos producteurs de se regrouper, de s'organiser, de s'entendre, face à un petit nombre d'opérateurs. L'organisation des filières reste la voie à suivre. Le Ministre est également intervenu pour faire évoluer les règles européennes du marché et de la concurrence sur ces points là, en même temps que le Commissaire présentait un cadre communautaire commun pour développer les organisations de producteurs, les AOP et les Interprofessions.

La deuxième chose que nous devons faire effectivement, vous ne me l'avez pas signalé mais je sais que beaucoup l'on fait ce matin, c'est d'arrêter la complexité bien française, et en tout cas très prégnante, qui existe sur un certain nombre de règles environnementales. Le Ministre, là aussi, a souhaité que dès les prochaines semaines nous puissions, avec l'ensemble des services déconcentrés, comme l'a demandé le Président de la République, faire le point non pas pour opposer l'agriculture et l'environnement, mais pour très clairement dire qu'il fallait sur ces questions du pragmatisme et non pas du dogmatisme.

La troisième chose, et je pense que c'est un message que le Ministre veut donner à l'agriculture française, est le positionnement qu'une part importante de votre filière a pris : c'est l'exportation. Sur ce sujet, vous avez une longueur d'avance. Il vous faut bien évidemment conserver cet acquis et veiller à la crédibilité des dispositifs d'exportations, de contrôles phytosanitaires pour maintenir la confiance sur le marché européen et continuer à conquérir de nouveaux marchés. C'est aussi pour cela que nous vous accompagnerons dans la stratégie de promotion internationale sous l'égide des Conseils Spécialisés de FranceAgriMer que vous connaissez très bien, Monsieur le Président, dans le but d'optimiser l'intervention des opérateurs publics (FranceAgriMer, Sopexa et Ubifrance) à vos côtés et les crédits destinés à répondre aux besoins stratégiques des filières. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons demandé que vous soyez aussi accompagnés sur la prospection des nouveaux marchés, notamment en Ukraine, au travers des missions conduites par Ubifrance.

Enfin, et cela m'a été demandé au travers de votre intervention, vous verrez dans les toutes prochaines semaines, un certain nombre d'initiatives fortes, très concrètes qui seront prises pour mettre en place une organisation plus réactive, plus efficace, sur la délivrance des certificats sanitaires. C'est vrai dans le domaine végétal, ce sera aussi fait dans le domaine animal car c'est un axe fort que le Ministre a souhaité que nous concrétisions dans le mois qui vient.

En conclusion, je tiens à souligner que cette filière d'excellence a pris l'avant-garde sur des problématiques qui se posent aujourd'hui, non seulement à d'autres filières agricoles, mais à bien des égards à l'ensemble de notre appareil productif. Je souhaite vous réaffirmer que vous pouvez compter sur le soutien de Bruno LE MAIRE, le Ministre de l'Agriculture, pour rester à vos côtés et vous accompagner dans la consolidation de votre avenir. Vous avez démontré votre capacité à gérer une organisation, il vous manquait des outils, ce sont ces outils que nous avons construits avec vous, ce sont ces outils que nous continuerons à construire au travers d'une PAC forte au service de l'agriculteur. La route a été ouverte mais c'est ensemble, dans la durée, que nous réussirons à la construire car toute politique a besoin de durée, de constance et de détermination.

Merci beaucoup.